

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS**

Nombre de membres en exercice : 27

Séance du 12 mai 2026

Nombre de membres présents : 22

L'an deux mil vingt-six et le douze mai à vingt heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Daniel VITORINO, Maire

Ont pris part à la délibération : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation

05/05/2026

Date d'affichage

05/05/2026

Objet de la délibération n° 46-2026

Institution et vie politique – Commission
d'appels d'offres permanente – Désignation
des membres

Présents

A. SECULA, C. LAVENAN, M. MELOU, L. GALINIER, S. MASSON,
S. FAUCON, V. DROUIN S. JEANNE-BROU M. CAREL,
L. MERIEN, S. SEGHER, D. FOLTRAN, N. LAMBERT, A. DOUGNAC,
G. VERDU, K. PAPON, C. BRESSON PAVAILLER, C. CLERGEAU,
C. SCHIFANO, M.J. SCHIFANO et C. DOMEZIL

Absents excusés

F. BOYER, R. MONTAGNON, E. ENJALBERT, C. BOUSQUET,
T. CAYUELA,

Pouvoirs

R. MONTAGNON à A. SECULA
C. BOUSQUET à V. DROUIN
F. BOYER à S. JEANNE-BROU

E. ENJALBERT à A. DOUGNAC
T. CAYUELA à D. VITORINO

Madame Aurélie SECULA a été nommée secrétaire

Délibération n° 08

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) est obligatoire pour les marchés passés selon la procédure formalisée, quand les valeurs estimées sont égales ou supérieures aux seuils européens. Elle peut être permanente sur la durée du mandat ou temporaire en fonction des opérations.

À la suite du renouvellement du Conseil municipal de Verfeil, intervenu en mars 2026, il appartient à l'assemblée délibérante de procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'offres (CAO). Cette élection a lieu à la représentation proportionnelle au plus fort reste afin que l'ensemble des groupes soient représentés ou à main levée si l'ensemble des conseillers en est d'accord.

Les membres de la CAO sont au nombre de 5 titulaires et 5 suppléants élu au sein du Conseil municipal. L'autorité habilitée à signer les marchés publics (le Maire) est d'office président de la CAO.

L'élection des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu en nombre égal.

VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1414-2 et L 2121-22

CONSIDERANT les candidatures déposées auprès du Maire

Acte rendu exécutoire après

dépôt en Préfecture le : **18 MAI 2026**

Et publication ou notification du : **18 MAI 2026**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu cet exposé et après un vote à l'unanimité à main levée

- DECIDE de créer une CAO pour la durée du mandat
- DECIDE de procéder à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants de ladite CAO (4 membres de la majorité et 1 membre de l'opposition)
- PROCLAME élus les membres titulaires suivants :
 - Aurélie SECULA
 - Sébastien JEANNE BROU
 - Renaud MONTAGNON
 - Alexandre DOUGNAC
 - Céline BRESSON PAVAILLER
- PROCLAME élus les membres suppléants suivants :
 - Sylvain MASSON
 - Sébastien FAUCON
 - Vincent DROUIN
 - Maxime CAREL
 - Clément SCHIFANO

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal contains the text 'COMMUNE DE VERFEIL' at the top and '(Hte-Gne)' at the bottom, with a small star in the center. The signature is a complex, cursive scribble.